



LYON, LE 5 septembre 2012
CONTACT Lt-colonel Alain COLLOT
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 51
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57
COURRIEL drh@sdis69.fr

Note à l'attention des
sapeurs-pompiers logés en casernement

Logements en casernement

Dans le cadre de l'application des dispositions de la délibération du 25 juin 2012 relatives aux logements en casernements, vous avez été invités à participer à l'une des quatre réunions d'information que j'ai organisées au mois de juillet 2012.

Comme je l'ai précisé lors de ces réunions, je vous rappelle que deux dispositifs ont été mis en place pour vous accompagner dans vos démarches :


- une cellule d'écoute et d'analyse est à votre disposition depuis le mois de juillet auprès de la direction des ressources humaines (Contact : madame Magalie CHARDIN – 04 72 84 37 31) pour examiner votre situation individuelle et statutaire ;
- un prestataire en ingénierie sociale sera désigné avant mi-octobre pour effectuer un diagnostic socio-économique. Ce diagnostic est indispensable pour toutes les familles souhaitant rester dans leur logement en devenant locataire auprès du bailleur social, nouveau propriétaire de l'immeuble.

Il vous contactera et évaluera sous le sceau de la confidentialité, votre situation familiale et financière, afin d'assurer le meilleur suivi de votre dossier auprès du futur bailleur social.

Par ailleurs, comme le président du conseil d'administration s'y était engagé, une commission de suivi présidée par monsieur CATELON, vice-président du conseil d'administration, va se réunir le 15 octobre 2012 afin de faire un point d'étape sur l'ensemble du dispositif et de préciser le calendrier de sa mise en œuvre.

Les agents qui souhaitent que leur situation personnelle soit abordée en commission de suivi doivent impérativement en faire la demande écrite à l'issue de leur rencontre avec la cellule d'écoute et d'analyse de la DRH.

Afin de connaître vos intentions par rapport à votre logement, je vous remercie de bien vouloir retourner le coupon-réponse ci-joint à la direction des ressources humaines avant le 30 septembre 2012.


Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental

FORMULAIRE DE CONSULTATION SPP LOGES EN CASERNEMENT

A retourner à la direction des ressources humaines avant le 30 septembre 2012

Nom-Prénom :

Départ envisagé avant le 1^{er} janvier 2014

(date prévisionnelle de départ si connue :

Je souhaite une entrevue avec la DRH

Je ne souhaite pas d'entrevue avec la DRH

Je n'ai pas encore pris ma décision mais il est possible que je reste dans mon logement comme locataire auprès du bailleur social, nouveau propriétaire de l'immeuble à partir du 1^{er} janvier 2014

Dans cette option, je serai contacté pour la réalisation du diagnostic socio-économique, indispensable au bailleur social pour faire les propositions de loyers. (Merci de préciser le numéro où vous serez joignable pour la prise de RDV - Tél :

Je souhaite une entrevue avec la DRH

Je ne souhaite pas d'entrevue avec la DRH

Date

Signature